



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mandat

Nom	Conseil d'administration
Mandat et responsabilités	<p>En tant que membre du conseil d'administration de crosse Canada (CC), chaque poste de directeur/directrice recouvre toutes les tâches et responsabilités précisées ci-dessous (composition et tâches principales, par section) ainsi que celles inscrites en annexe 25-24 du Manuel d'exploitation. En plus, il y a des responsabilités représentatives particulières qui relèvent de chacun de ces postes.</p> <p>Il incombe à tous les directeurs et directrices d'obéir aux règlements, règles et procédures de CC. Chaque directeur/directrice est obligé(e) de:</p> <ul style="list-style-type: none">a) assister aux réunions générales de l'Association, aux réunions du conseil d'administration et aux autres réunions convoquées par le président;b) soumettre par écrit un rapport annuel et un rapport semestriel sur les volets du programme et activités qui relèvent de ses compétences et ce, au moins quatre semaines avant chaque réunion du conseil;c) élaborer un budget annuel pour les programmes qui relèvent de ses compétences;d) suivre l'état financier de son volet du programme;e) formuler des recommandations à soumettre au conseil d'administration, au besoin;f) faire promouvoir une image positive de CC et représenter de manière objective les décisions prises par le conseil et par ses membres;g) faire partie des comités de CC, conformément à son mandat particulier, et selon l'affectation indiquée par le président;h) maintenir un contact avec la communauté sportive, le secteur commercial, les médias et le grand public, en parlant au nom de CC sur les questions spécifiques se rapportant au sport et à CC;i) représenter CC dans le cadre d'événements particuliers auxquels le directeur est affecté (par exemple coordonnateurs, événements de niveau international, national ou provincial);j) compléter et soumettre au conseil la déclaration de conflits d'intérêts de CC et aviser CC immédiatement dans le cas où un conflit d'intérêt éventuel surviendrait durant son mandat; et,k) s'acquitter d'autres responsabilités telles que précisées ci-dessous ou indiquées par le conseil.



Instance	Veuillez vous reporter aux règlements de CC
Composition et responsabilités principales, triées par poste	<p>Le conseil d'administration consiste en les rôles suivants :</p> <p><u>PRÉSIDENT:</u></p> <p>Le président est un membre de la direction de l'association et en tant que tel il se charge de la supervision générale des activités de l'association. Il présidera les réunions des membres et du conseil d'administration; il sera responsable des activités du conseil d'administration et il sera le porte-parole officiel de l'association. Il s'acquittera également des autres responsabilités que le conseil lui confie de temps à autre.</p> <p>Le président dispose du pouvoir, sur une base d'urgence et/ou dans le meilleur intérêt du sport de crosse, de prendre des sanctions à l'encontre d'un joueur, entraîneur, chef d'équipe, coach, équipe de crosse ou officiel pour toute conduite qui contrevient à la charte, aux règlements, règles ou statuts de l'association, sous réserve du droit de soumettre un appel au comité des appels.</p> <p>En outre, le président:</p> <ul style="list-style-type: none">a) assure le leadership en matière de la mise en œuvre du mandat et l'obtention des objectifs de CC;b) préside ou nomme un président aux AEA, AA et réunions du conseil d'administration;c) contrôle, dirige et coordonne les activités des autres directeurs/directrices au besoin;d) veille à la mise en œuvre de toutes les directives dûment résolues du conseil d'administration;e) surveille et supervise la gestion globale des activités de CC;f) fait fonction de représentant officiel de CC auprès de la Federation of International Lacrosse;g) fait fonction de représentant officiel de CC auprès de Sport Canada et les autres agences gouvernementales;h) maintient un contact avec la communauté sportive, le secteur commercial, les médias et le grand public, en parlant au nom de CC quant aux questions spécifiques se rapportant au sport et à CC;i) sert de liaison avec la Fondation canadienne de crosse. Le président, d'un accord mutuel, peut déléguer cette fonction au directeur de l'administration de CC;j) Est membre de et participe aux comités suivants de CC:<ul style="list-style-type: none">Coupe MintoMembre d'office de tous les comités permanents et d'opérations de CC



DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION:

Le directeur de l'administration est un membre de la direction de l'association et en tant que tel il se charge de veiller aux finances de l'association; la planification stratégique et de l'exploitation; la gestion du bureau et des activités; et la gouvernance de l'association. Le directeur de l'administration assurera la bonne gestion et la garde des fonds et des titres de l'association, dans les banques ou établissements financiers indiqués par le conseil d'administration; et il s'acquittera également des autres responsabilités que le conseil lui confie de temps à autre. Le directeur de l'administration assumera les fonctions du président si celui-ci n'est pas capable de s'acquitter de ses responsabilités.

En plus, le directeur de l'administration:

- a) convoque et préside les réunions des comités suivants de CC :
Comité des finances et de la vérification
Comité des adhésions
- b) est un membre de et participe au comité suivant de CC:
Coupe Minto

DIRECTEUR, MARKETING ET COMMUNICATIONS:

Le directeur du marketing et des communications se charge des responsabilités suivantes :

- a) Marketing;
- b) Commandites;
- c) Diffusions;
- d) Reconnaissance des bénévoles;
- e) D'autres responsabilités et tâches indiquées par le conseil de temps à autre.

DIRECTEUR, HAUTE PERFORMANCE ET RELATIONS INTERNATIONALES:

Le directeur, haute performance et relations internationales, est chargé des responsabilités suivantes:

- a) représente CC à toutes les réunions des organismes internationaux de crosse (Federation of International Lacrosse (FIL));
- b) recommande au président de CC un(e) délégué(e) pour le remplacer à une réunion internationale dans le cas où il se verrait incapable d'y assister. L'approbation définitive du/de la délégué(e) relève du président;
- c) dirige le rôle de CC en matière du développement international;
- d) détermine, en consultation avec l'exécutif de CC, qui recevra l'appui de CC en tant



que représentant(e) au conseil international;

- e) gère le processus de soumission des candidatures de CC en vue de choisir un candidat pour organiser un événement international;
- f) gestion de tous les programmes de l'Équipe nationale;
- g) ratifie les équipes nationales
- h) assiste aux compétitions de l'Équipe nationale quand cela est jugé nécessaire;
- i) se consulte et communique avec le directeur des athlètes en matière de tous les projets et questions propres à l'Équipe nationale;
- j) sélection des officiels canadiens pour assister aux compétitions internationales;
- k) d'autres responsabilités et tâches indiquées par le conseil de temps à autre;
- l) convoque et préside les réunions des comités ACC suivants:
 - Comité des équipes nationales
 - Comité de révision des soumissions

DIRECTEUR DES CHAMPIONNATS NATIONAUX:

Le directeur des championnats nationaux est chargé des responsabilités suivantes:

- a) Championnats nationaux;
- b) Tournois nationaux sur invitation;
- c) Sélection des coordonnateurs d'événement;
- d) Gestion de l'affectation des officiels aux événements de championnat national;
- e) d'autres responsabilités et tâches indiquées par le conseil de temps à autre;
- f) convoque et préside les réunions du comité des championnats nationaux;
- g) est un membre et participe aux comités suivants de CC:

Coupe Minto

DIRECTEUR, DÉVELOPPEMENT NATIONAL :

Le directeur, développement national, se charge des responsabilités suivantes :

- a) Gestion du développement du programme de formation des entraîneurs de CC (incluant le PNCE);
- b) Gestion du développement du programme de formation des officiels de CC (incluant le PNCO);



- c) Gestion du développement des athlètes et des programmes de base;
- d) Programmes scolaires;
- e) Bulletins techniques;
- f) Programmes «Comment faire»;
- g) Gestion des secteurs;
- h) Initiatives de développement au niveau national;
- i) d'autres responsabilités et tâches indiquées par le conseil de temps à autre;
- j) est membre de et participe aux comités suivants de CC:
 - Comité des entraîneurs
 - Comité des officiels
 - Comité DLTA
 - Comité des adhésions
 - Comité FITS de crosse (membre d'office)

DIRECTEUR, PROGRAMMES ABORIGÈNE:

Le directeur, programmes aborigène, se charge des responsabilités suivantes:

- a) sensibiliser et former le conseil d'administration de CC, les secteurs et les membres sur la culture et l'histoire de la crosse des aborigènes;
- b) servir de personne ressource auprès des organismes aborigènes, conjointement avec les AM;
- c) aider CC et ses membres à communiquer avec et avoir accès aux communautés aborigènes, en vue d'encourager le développement, conjointement avec les AM;
- d) représenter CC aux événements qui relèvent du développement aborigènes;
- e) d'autres responsabilités et tâches indiquées par le conseil de temps à autre;
- f) convoquer et présider les réunions du comité de développement des programmes aborigènes.

DIRECTEUR DES ATHLÈTES:

Le directeur des athlètes se charge des responsabilités suivantes:

- a) Assurer un encadrement des athlètes de l'équipe nationale
- b) Assister et participer activement à toutes les réunions du conseil d'administration
- c) Exécuter en temps opportun les tâches qui lui sont confiées par le conseil d'administration
- d) Responsable d'aider CC à la promotion, au contrôle et à l'audit des politiques de CC se rapportant à la haute performance, et notamment tous les aspects du Programme



	<p>d'équipe nationale et des athlètes d'équipe nationale</p> <ul style="list-style-type: none">e) En coordination avec le directeur de la haute performance et des relations internationales, prendre contact avec, énoncer les perspectives et défendre les intérêts des athlètes et membres d'équipes de haut niveauf) Tenir les athlètes au courant des politiques et programmes ayant une incidence sur les athlètes, et sur les modifications et le développement desdits programmes et politiques;g) Maintenir un contact permanent avec les athlètes d'équipe nationale tout au long de la période où ils sont membres d'équipe nationaleh) Assister, au besoin, à n'importe quelle réunion relative au programme d'équipe nationalei) Chapeauter le développement d'une base de données d'anciens joueurs et joueuses, à l'appui des programmes d'équipe nationale.j) Exercer le rôle de porte-parole des athlètes d'équipe nationale devant le conseil d'administration de CCk) Assister au Forum AthlètesCANl) Effectuer des sondages auprès des athlètes d'équipe nationale en aval d'événements de Championnat du mondem) Avec le personnel du bureau de CC, s'assurer de tenir les joueurs et joueuses au courant de tout changement apporté au Programme canadien antidopage ou aux politiques de l'AMA, et de tout changement se rapportant à l'assurance.n) S'assurer que les athlètes sont bien informés sur le processus d'appels, incluant les procédures internes de CC et celles du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) et du Tribunal arbitral du sport (TAS)o) Veiller à tenir les athlètes au courant des programmes de financement et de bourses externesp) S'assurer que les athlètes sont tenus au courant de possibilités d'emploi au sein de CC après qu'ils se retireront du sport à titre de joueurs (postes administratifs, postes d'entraîneur) <p><u>DIRECTEURS NON DÉSIGNÉS :</u></p> <p>Les directeurs non désignés se chargent des responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) servir de liaison entre les membres et le conseil d'administration de CC;b) fournir un contexte/les perspectives des associations membres dans le cadre des discussions du conseil d'administration;c) d'autres responsabilités et tâches indiquées par le conseil de temps à autre;
Réunions	Le conseil d'administration se réunira par téléphone ou en face à face, au besoin. Les réunions seront convoquées par le président.
Ressources	Le conseil d'administration recevra de CC les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Le conseil d'administration disposera du soutien administratif du bureau national de CC.



LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

INFO@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
18 RUE LOUISA STREET, SUITE 310
OTTAWA, ON K1R 6Y6

Reddition de comptes	Le conseil d'administration relève directement des membres.
Approbation et révision	Le présent mandat a été élaboré par le conseil d'administration et a été approuvé le 26 novembre 2018 par les membres de CC. Le conseil d'administration révisera régulièrement le présent mandat, en sollicitant les conseils des membres au besoin.
Autre	Toute disposition des règlements et des statuts de CC dans son application particulière aux comités des opérations sera également applicable.